

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 09.040**

L'An deux Mille Neuf, le 30 avril à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 24 avril 2009

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 24 avril 2009

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, Mme BOURDEAU, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, M. MERLE, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

Mme LECOMTE représentée par Mme GRAMMATICO  
Mme MONNEREAU représentée par M. MERLE  
Mme PELLET représentée par M. DENIS

**ETAIT ABSENTE-EXCUSEE** : Mme LEFÈBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 29  
Nombre de votants : 32

M. GONZALEZ a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET** : AMENAGEMENT DE LA RUE DES CHEVREFEUILLES  
CONVENTION AVEC LA VILLE DE SAINT-SULPICE DE ROYAN

**RAPPORTEUR** : Mme PELTIER

**VOTE** : UNANIMITE

Pendant la réalisation des travaux d'aménagement de la traversée de Jaffe à Saint-Sulpice de Royan et du futur giratoire face à la Clinique Pasteur par le Conseil Général de la Charente-Maritime, il sera prévu un itinéraire de contournement pour dévier les véhicules vers la rue des Chèvrefeuilles.

Or, cette voie qui constitue la limite entre les communes de Royan et de Saint-Sulpice de Royan, nécessite un aménagement préalable pour recevoir le trafic de la future déviation. En conséquence, les deux collectivités ont souhaité s'associer pour la réalisation de ces travaux. Le montant de l'opération est estimé à environ 170.000,00 € hors taxes, avant le lancement de la consultation d'entreprises.

Les travaux concernent la section de la rue des Chèvrefeuilles comprise entre le délaissé de voirie de la RD 733 et la rue des Fougères, et comprennent :

- le busage des fossés et la création d'ouvrages pluviaux connexes,
- la construction d'une structure de chaussée ainsi que les revêtements superficiels, étant entendu que le Conseil Général de la Charente-Maritime prendra à sa charge le revêtement définitif de cette voie, en enrobé noir.

La commune de Royan assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération. La commune de Saint-Sulpice de Royan participera à hauteur de 50 % du montant définitif des travaux.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'approuver le projet de convention entre la ville de Saint-Sulpice de Royan et la ville de Royan, concernant la participation financière de la commune de Saint-Sulpice de Royan à ces travaux.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le projet de convention ci annexé,
- VU l'avis de la Commission des Travaux en date du 23 avril 2009,
- APRES en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

- d'approuver le projet de convention relatif à la participation financière de la commune de Saint-Sulpice de Royan aux travaux d'aménagement de la rue des Chèvrefeuilles,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer ladite convention ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération,
- d'imputer les dépenses et recettes correspondantes au budget de la ville.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 6 mai 2009

Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,  
Henri LE GUEUT